Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



à votre service

073-200068997-20251106-2025_11_0 Extrait du registre des délibérations

Accusé certifié exécutoire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 novembre 2025

rlysère Réception par le préfet : 10/11/2025 Publication : 10/11/2025

> Albertville, Allondaz, Braufort, Sonvillard, Césarches, Cevins, Ciéry, Cohennos, Crest-Vaiand, Esperty-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Nauteluce Les Solsies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaliev, Manthian, Netre-Dame-de Bellecombe, Netre-Dame-des-Milléres, Pathud, Flancherine, Queige, Ragnais, Sainte-Hillène-sur-lière, Saint-Nicolas-lo-Chapelle, Saint-Paul-sur-Lière, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Taurs-en-Savoie, Ugine, Venthon, Werrens Arey, Villand-sur-Dana

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19 47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Délibération n° 26



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 novembre 2025

ibertville, Allondor, Berufert, Banstland, Cetarches, Cevins, Cley, Cohennar, Cress-Valend, Essett-Blüx, Fiamet, Frantenes, Gilly-survière, Grésy-survière, Grésy-survière, Busteliux Les Saints-La Béthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalilany, Montháin, Notre Dame-de-Bellecambe, Notre-Dame-de-Millères, Pallud, Piancherine, Queige, Roganis, Sante-Hélène-sur-Gress-Saint-Vistal-Gress-Saint-Vistalia-In-Chapeile, Saint-Valus-valère, Saint-Valus, Thémpsol, Tournos, Tours-in-Sands, Ugine, Wentton, Weiten-Actives, Villers-sur-Dama

Objet: Eau et Assainissement – Tarifs 2026 - Prestations, branchements, frais d'accès au service, frais divers

Rapporteur : M. le Président

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau et Assainissement collectif et non collectif ont été intégralement transférées à la Communauté d'Agglomération Arlysère. Cette dernière s'est substituée aux précédentes collectivités compétentes dans les droits et obligations de ces dernières.

La fixation des tarifs est donc désormais du ressort de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

A la suite du travail conduit par la Communauté d'Agglomération en vue d'étudier et de proposer une politique tarifaire, les tarifs prestations et frais divers ont été définis, et approuvés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère en date du 28 mars 2019, pour une application à compter du 1^{er} avril 2019.

Ces tarifs portent notamment sur : les frais d'accès au service, les pénalités en cas d'entorse aux règlements, les prestations portant sur les compteurs, les branchements, les contrôles, le traitement des apports extérieurs, ou encore les travaux de branchement.

Il est proposé de retenir les mêmes dispositions pour l'année 2026. Celles-ci sont fixées ci-après :

1. Tarifs 2026 prestations et frais divers

Les tarifs proposés sont joints en annexe.

- 2. Eléments complémentaires
 - a. Date d'entrée en vigueur des tarifs 2026

Les tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

b. TVA

Le taux de TVA en vigueur s'appliquera aux tarifs votés.

A la date de la présente délibération, les tarifs assainissement ne sont pas assujettis à la TVA. Dans l'hypothèse où la TVA devait s'appliquer, les tarifs votés seraient HT, soit avec une TVA à appliquer « en dehors » des tarifs votés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 4 oppositions (Claudie LEGER, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO) et 54 voix pour, approuve les tarifs 2026 prestations et frais divers, selon la grille tarifaire jointe en annexe, ainsi que les modalités de mise en œuvre, dans les conditions précitées.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD